

Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités

Comment faciliter le développement
des tiers-lieux dans vos territoires ?



**Rapport tiers-lieux
à destination des collectivités.**

*Travaux réalisés dans le cadre du
marché public Région Nouvelle-Aquitaine
«Assistance à l'amélioration de la
performance de l'action régionale
en faveur des tiers-lieux»*



On voit aujourd'hui un regain d'intérêt pour cette notion de tiers-lieux pour expliquer toute une série d'espaces qu'on a du mal à qualifier.

Cette notion connaît un flou conceptuel important. Elle se prête la plupart du temps à une espèce d'auto définition des acteurs (administrations, sociologues, entrepreneurs, artistes...).

Les gens, et surtout les collectivités, se lancent dans des projets de tiers-lieux sans savoir exactement ce que c'est. Cette notion se développe essentiellement de manière empirique.

On parle de coworking, de fablab pour évoquer ces tiers-lieux. Ils ne se résument pas à ces différentes entités.

Raphaël Besson, 2015

Docteur en sciences du territoire 
/ urbanisme (Université de Grenoble)

Avant-propos

Sur les 154 tiers-lieux recensés en Nouvelle-Aquitaine en juillet 2016, environ 50% étaient soutenus par la Région (anciennes et nouvelle) démontrant ainsi l'intérêt d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en faveur du **maillage des territoires en tiers-lieux**. L'ex-Aquitaine est plus dense en tiers-lieux que les autres ex-Régions Poitou-Charentes et Limousin car le dispositif y est actif depuis 2011. Le dispositif a été écrit pour faciliter le développement en **ouvrant largement ses critères d'éligibilité sans restriction en terme de portage**.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est bien organisée sur le sujet des tiers-lieux : l'AMI Tiers-Lieux a été un des premiers dispositifs harmonisés en 2016 au moment de la fusion des Régions. Les tiers-lieux doivent désormais passer un cap : **veiller à ce que leur déploiement conjugue soutenabilité économique et respect des valeurs fondatrices** (accessibilité, ouverture, flexibilité, accueil & intégration, numérique).

Aujourd'hui, avec 212 tiers-lieux au dernier comptage 2018, et un objectif politique affiché de 300 tiers-lieux en 2020, **chaque néo-aquitain doit pouvoir trouver une solution de travail à distance, des propositions de collaboration et de partage avec d'autres, un lieu d'émancipation pluridisciplinaire à proximité de chez lui**. Quasi-inexistant en 2010, en croissance d'année en année, devenu un vrai sujet au sein des politiques publiques, le mouvement des tiers-lieux interroge les interlocuteurs qu'il croise,

les incite à prendre position, à trouver de nouvelles méthodes, pour appréhender des projets atypiques, peu conventionnels.

Nombre de collectivités, à l'instar de la Région Nouvelle-Aquitaine, ont inscrit le développement des tiers-lieux dans leurs politiques publiques, notamment pour répondre au **besoin de revitalisation des zones rurales, centre-bourgs et périphéries**.

Parfois **l'acception de tiers-lieu est réductrice** en ne mentionnant que les espaces de coworking, les fablabs ou les living labs, ce qui n'est pas représentatif de leur réalité qui ne se résume pas à cette seule identification d'espaces et de fonctions. Le potentiel social est à l'évidence bien plus important.

La relation tiers-lieu et collectivité locale est variable d'un territoire à l'autre. Les principaux freins sont le manque de connaissances des pratiques dans les tiers-lieux et de compréhension de la culture du libre, diverse et contributive que les tiers-lieux véhiculent. D'un autre côté, les porteurs de projets de tiers-lieux identifient parfois également mal les compétences, les interlocuteurs et les actions des collectivités locales.

L'objectif de ce rapport vise à **synthétiser les bonnes et moins bonnes pratiques** rencontrées depuis 2011, à mettre en lumière les récurrences et vous permettre de trouver des repères en tant que chargé-e de mission ou élu-e d'une collectivité.



CURSEUR DES RELATIONS DES TIERS LIEUX AVEC LES COLLECTIVITÉS
extrait de la Photographie des Tiers-Lieux 2016 par le groupement SCIC Coopérative Tiers-Lieux / CRIJ / Prima Terra : 77 répondants

1. Le tiers-lieu est un espace vivant & incarné

Fonction de capteur

Au printemps 2016, le seuil des 5 000 utilisateurs accueillis a été dépassé dans les différents espaces de proximité en Nouvelle-Aquitaine (36,4% implantés en rural, 45,5% en métropole et agglomérations et 18,2% en périphérie de grandes villes), avec une moyenne de 33 utilisateurs par tiers-lieu. Un an plus tard, en 2017, le relevé régional a identifié près de 16 000 utilisateurs accueillis ponctuellement ou régulièrement dans les tiers-lieux, soit une moyenne de 86 utilisateurs par tiers-lieu. **Cette hausse significative de la fréquentation s'explique par la diversification des offres de type café associatif, working café, médiation numérique et/ou par leur implantation sur des zones de flux existants (universités, trajets domicile-travail...).**

En 2015, la Coopérative des tiers-lieux a recensé sur toute la Nouvelle-Aquitaine près de 62 000 personnes accueillies lors d'événements dans les tiers-lieux et plus de 6 500 collaborateurs (clients, partenaires, prestataires) reçus par les utilisateurs des tiers-lieux. La fonction première des tiers-lieux est de faciliter les rencontres entre personnes aux activités très diverses, favorisant ainsi naturellement l'émergence de projets. Le dynamisme d'un tiers-lieu dépend beaucoup de sa qualité d'accueil et de son programme d'animations.

Le mouvement des tiers-lieux n'est pas homogène.

Chaque tiers-lieu est un laboratoire local qui expérimente de fait sur les champs de l'activité, l'emploi l'entrepreneuriat, la création ou l'apprentissage à travers un lieu commun. La tentation est grande de vouloir se référer à ce qu'on connaît en terme de modèles, de typologies ou de portage : un bout du tiers-lieu ressemble à la pépinière d'entreprise, l'autre au centre social d'à côté, encore un autre au café du village connu jadis. Il n'existe donc pas de modèle type, pas de possibilité de copier coller ce qui existe ailleurs

chez soi mais une multitude d'expériences peut vous inspirer. Souvent à l'image de la dynamique économique locale, le tiers-lieu révèle aussi la dimension sociale du travailleur dans son inconfort personnel et/ou sa relation au travail. Le tiers-lieu permet de tester autrement des solutions à travers des expériences partenariales, une relation-parcours avec ses utilisateurs, des processus itératifs, une autre façon d'appréhender le juste équilibre entre le "travail" et les "aspirations personnelles". Porteurs d'une vision du monde, les Tiers-Lieux invitent à un changement des représentations traditionnelles de notre société.

Par travail, il faut entendre travail rémunéré et activités non marchandes. Car « ces tiers-lieux, selon Jamgotchian, sont fréquentés principalement par des protagonistes, que nous appelons ici « amateurs », dont les activités industrielles ne relèvent pas d'un travail stricto sensu mais qui, par ailleurs, exercent ou pas une activité professionnelle ; emploi qui, dans certains cas, peut ne pas être étranger à l'activité non rémunérée que le tiers-lieu abrite. Si les espaces de coworking sont fréquentés majoritairement par des personnes en situation professionnelle, surtout des travailleurs indépendants, ils sont en revanche et par principe ouverts à d'autres publics, pouvant exercer d'autres types d'activités : des étudiants, des demandeurs d'emploi, des retraités, des bénévoles etc. Ce qui distingue l'amateur du professionnel, c'est moins sa plus faible compétence qu'une autre forme d'engagement dans les pratiques sociales. Ses activités ne dépendent pas de la contrainte d'un emploi ou d'une institution, mais de son choix (...) On parle parfois d'hybridation entre amateur et professionnel, dont le pro-am est le prototype flamboyant (...) L'amateur se tient à mi-chemin de l'homme ordinaire et du professionnel, entre le profane et le virtuose, l'ignorant et le savant, le citoyen et l'homme politique » (Jamgotchian, 2014)

L'obsession foncière

Ces 10 premières années ont fini par consacrer presque exclusivement la dimension "lieu" avec la mutualisation des espaces de travail, concentrant la charge et l'attention sur l'aspect foncier et locatif.

En effet, après quelques années d'indifférence de la part des propriétaires fonciers, bailleurs, promoteurs, la multiplication des tiers-lieux en a fait un objet d'intérêt... financier. Si leur rentabilité reste à prouver pour certains, il est indiscutable que le concept est sous les feux de la rampe, et qu'il peut conférer une attractivité très actuelle à un programme immobilier un peu classique. Aussi, nombre de

promoteurs s'en emparent-ils pour séduire les aménageurs publics, pas toujours conscients des processus de création ni des modèles économiques de ces tiers-lieux. D'autres s'associent parfois avec des acteurs locaux qui amènent une "caution tiers-lieux" et des pratiques maîtrisées de la coconstruction, du bottom up et des outils d'intelligence collective, quand les grands comptes propriétaires fonciers ne savent pas encore comment faire avec, d'où une indispensable acculturation de ces acteurs également. Côté pouvoirs publics, l'obsession foncière est entretenue par l'approche «équipement» chère aux collectivités et remplacée par le fait que l'investissement est plus facile à mobiliser que le fonction-

nement, même sur des montants très élevés.

Il serait intéressant de passer les 10 prochaines années à se consacrer au "tiers", à "l'autre" en aidant davantage les tiers-lieux à penser la mutualisation des ressources humaines et la qualité du développement des individus qui les fréquentent. La question de "la bonne taille" doit être posée pour répondre à cet enjeu de qualité et de potentiels.

Retours terrain* / en chiffres

- 60% des tiers-lieux évoquent l'effet réseau, le bouche à oreille et l'élan du groupe comme un levier puissant, c'est la connaissance du territoire qui prime.
- 30% mentionnent que la communication et l'animation du lieu sont une source de réussite car elles attirent les publics nouveaux avec différents formats et contenus
- 19% pensent que proposer différents types de services (hybridation de l'offre de services) est une bonne solution pour diversifier les rentrées d'argent
- 55% estiment être freinés par la méconnaissance et l'incompréhension vis à vis des tiers-lieux, une mauvaise compréhension de leurs actions => besoin d'être conduit au changement et sensibiliser (posture, immersion, processus, gouvernance, innovation des politiques publiques)
- 2% ont un accès internet insatisfaisant (dans l'attente de la fibre optique)

* Résultats de la «Photographie des Tiers Lieux 2016»



2. Le tiers-lieu se professionnalise

La fonction amplificatrice du tiers lieu

57% des tiers lieux de Nouvelle-Aquitaine ont une gouvernance de type associative ; 12% de type coopérative et 20% privées. Les contributions bénévoles sont encore aujourd'hui très importantes au sein des tiers-lieux, qui s'auto-administrent dans la plupart des cas (en Nouvelle-Aquitaine, 12% seulement sont gérés par des collectivités locales).

Cependant, **depuis deux ans, les tiers lieux créent des emplois pour décharger les bénévoles, et développer les structures.**

Sur notre dernier sondage fin 2017, nous avons repéré 52 équivalents temps plein pour assurer l'animation et la gestion des tiers lieux ce qui représente **une moyenne d'1,3 équivalent temps plein par tiers-lieu** (pour les 46% des tiers-lieux interrogés).

Depuis 4 ans, les pratiques ont évolué avec l'apparition du métier de **"Facilitateur de tiers lieu"** à la croisée des chemins entre le dirigeant, l'animateur territorial et le chargé de communication interne. Pour que cette profession soit reconnue, un référentiel de compétences métier a été établi à partir d'interviews nombreuses et précises de facilitateurs en poste. Il s'agit du tronc commun de facilitateur de tiers-lieu, auquel peuvent s'ajouter des blocs de

compétences spécifiques en fonction de la typologie du tiers-lieu. Par exemple, pour être facilitateur de fablab, également appelé fabmanager, des compétences techniques complémentaires seront indispensables

C'est grâce aux personnes en poste qu'il est possible d'imaginer des partenariats multiples et une continuité dans le projet collectif. Pour exemple, accueillir des personnes en Contrat CAPE¹ d'une CAE², cela nécessite un suivi de la part du tiers lieu. Elles assurent une fonction d'amplificateur. Le projet est mieux compris, les utilisateurs sont mieux accueillis et plus concentrés sur leurs propres projets sans avoir à se disperser ou s'improviser dans la gestion d'un collectif.

En voie de professionnalisation

Le travail de terrain et les différentes enquêtes menés tous les ans révèlent qu'un grand nombre de tiers lieux ont des difficultés à développer une stratégie financière appropriée (plan de trésorerie, ingénierie financière ou programmation dans le temps). D'autre part, la gestion de collectifs et/ou le maintien des orientations avec des modes de gouvernance changeants est aussi un point faible pour ceux qui veulent interagir avec eux.

Les besoins ont évolué très vite avec l'apparition tant attendue des télétravailleurs salariés en nombre à compter de 2016 dans les tiers lieux. Une exigence de qualité est recherchée aujourd'hui au sein des entreprises qui ont pris conscience que cette nouvelle offre d'hébergement pour leurs salariés pouvait avoir un impact positif.

Le secteur est donc encore en pleine évolution et s'adapte en proposant soit de nouvelles offres, soit en atteignant une taille critique leur permettant au passage de renforcer le modèle économique.

Les gérants, collectifs d'utilisateurs et partenaires, porteurs ou co-opérateurs de tiers-lieux, doivent s'adapter à une situation encore incertaine où la multiplicité des intérêts incarnés par les tiers-lieux (travailler autrement, collaborer, faire vivre ou revivre un territoire, innover par sérendipité, réguler la mobilité, développer durable...) n'a pas atteint un niveau suffisant de légitimité, alors pourtant que leurs intentions, l'exemplarité de certains et les valeurs qu'ils partagent sont « à la mode », médiatique comme institutionnelle.

Vivre l'expérience tiers-lieu

Dans un premier temps, ce qui importe à l'utilisateur c'est de pouvoir partager son quotidien, son expérience, ses compétences, rencontrer d'autres profils, saisir des opportunités et grandir avec un groupe d'individus qui devient avec le temps et la patience presque sa deuxième "entreprise" ou un "autre" projet plus collectif. L'expérience tiers-lieu est souhaitée à la fois :

- par les individus avec des attentes précises ou simplement une envie de nouveauté,
- par les tiers-lieux eux-mêmes qui cherchent à créer des conditions d'épanouissement entrepreneuriales ou personnelles,
- par le territoire avec cette nouvelle dynamique collective et répondant à un besoin non pourvu,
- par les institutions publiques et partenaires dans une logique d'amélioration des dispositifs et une volonté de tester de nouveaux formats.

Référentiel du métier de facilitateur

Ce référentiel de compétences sera déposé à la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) en 2018 pour faire reconnaître ce métier. Facilitateur en tiers-lieu/facilitateur en entreprise, est probablement le profil souhaité des **"managers de demain"** dans les organisations. À noter qu'il existe aussi dans les tiers-lieux des postes liés à de l'assistanat administratif qui ont un rôle d'organisateur et d'intendant plus qu'un rôle stratégique dans la structure. Une des réponses pour la pérennité des tiers-lieux, c'est la voie de la professionnalisation pour une meilleure autonomie financière des acteurs et du projet.

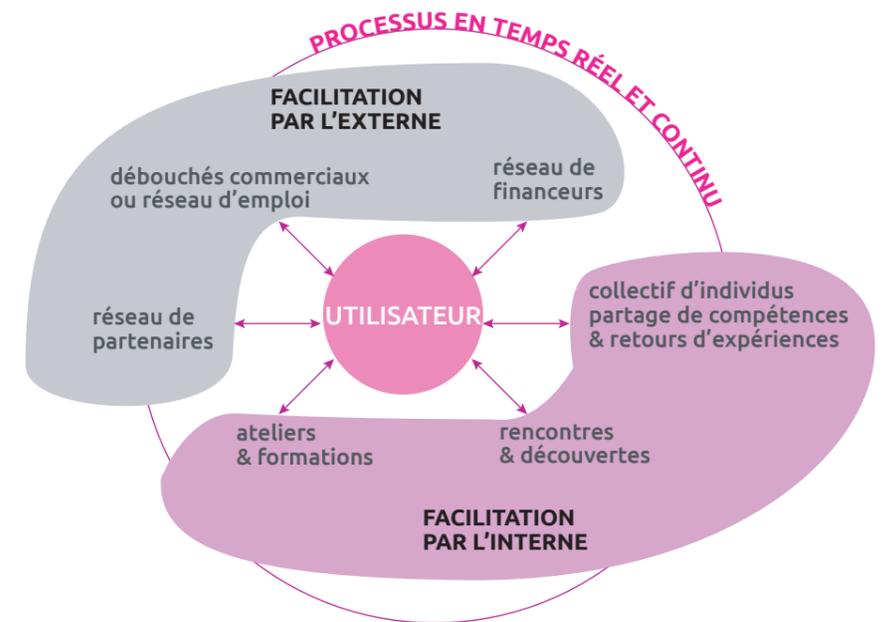


Schéma d'interactions désirées pour l'utilisateur

Retours terrain / en chiffres

- 48% des tiers-lieux ont des difficultés de trésorerie ou de financements ; les porteurs de projets sont souvent novices sur le pilotage financier, surpris par l'usage flexible de leurs utilisateurs (turn-over) = besoin de formation et/ou d'accompagnement

Les tiers-lieux projettent :

- 56% ont pour objectif de déménager, de s'agrandir et développer de nouveaux services,
- 42% souhaitent stabiliser l'existant ; ces réponses s'entendent facilement car le secteur est assez neuf et les tiers-lieux sont ouverts depuis peu.

* Résultats de la «Photographie des Tiers Lieux 2016»

¹ Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise
² Coopérative d'Activités et d'Emplois

Référentiel métier

FAMILLE	COORDINATION
METIER	FACILITATEUR-RICE DE TIERS-LIEU
AUTRES APPELLATIONS	Directeur-riche, coordinateur-riche, manager, chef de projet, responsable de projet
MISSIONS	Le-la facilitateur-riche anime le tiers-lieu et sa communauté et coordonne son fonctionnement et son développement.
ACTIVITES PRINCIPALES	<p>Dans le souci constant de la participation des parties prenantes et de la coopération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participe avec les parties prenantes à la conception et à l'élaboration d'un projet de structure • Met en place une stratégie de développement et de pérennisation économique du tiers-lieu • Structure l'utilisation du lieu et anime la vie de la communauté • Conçoit un programme et organise le déroulement des activités sur les plans logistique, matériel, administratif et des relations extérieures • Déploie les partenariats locaux et nationaux, inscrit le tiers-lieu dans les réseaux • Accueille et accompagne les porteurs de projet et les usagers du tiers-lieu • Coordonne la communication
ACTIVITES SECONDAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Construit les outils de communication • Assure la gestion administrative et financière • Anime la vie statutaire
RESPONSABILITES	<p>A la responsabilité de décider sur l'ensemble des activités de la structure</p> <p>A la responsabilité de la sécurité et du bon usage des locaux</p> <p>A la responsabilité de l'équilibre économique de la structure</p>

COMPÉTENCES CŒUR DE MÉTIER	
<i>Connaissances spécifiques au secteur</i>	Posséder une culture de la coopération, des projets participatifs, de l'économie sociale et solidaire et de la responsabilité sociétale
<i>Connaissance de la méthode de coopération et d'animation de la coopération</i>	Piloter un projet coopératif
<i>Conseil et accompagnement des publics</i>	Identifier les enjeux d'accompagnement et de développement des porteurs de projets Faciliter la mise en relation en interne et externe
<i>Gestion de partenariats</i>	Développer des partenariats avec les acteurs et partenaires locaux dans l'emploi et l'activité professionnelle et la dynamique personnelle
<i>Gestion de communauté</i>	Animer et développer une communauté et faciliter l'interaction entre les membres
<i>Conception et mise en œuvre de la communication</i>	Assurer une communication interne et externe avec de nombreuses parties prenantes (partenariat communauté)
<i>Développement économique et commercial</i>	Identifier des leviers économiques et assurer le développement des ressources du tiers lieu
<i>Programme d'activités</i>	Construire de façon participative un programme d'animations autour de l'activité, de l'emploi et de la dynamique personnelle et coordonner une équipe pour les mettre en œuvre

COMPETENCES TRANSVERSES	
<i>L'esprit d'entreprendre</i>	Identifier les enjeux, les anticiper pour le développement de la structure
<i>Gestion de projet</i>	Utiliser les méthodologies de gestion de projet
<i>Mise en réseau</i>	Identifier et connaître l'écosystème de sa structure
<i>Gestion de lieu</i>	Entretien, gérer, organiser l'utilisation de locaux
<i>Gestion administrative</i>	Réaliser ou superviser la gestion administrative et financière de la structure
<i>Evaluation et suivi</i>	Concevoir des outils de suivi, d'évaluation et de reporting
<i>Capacité rédactionnelle et argumentaire</i>	Argumenter un projet à l'écrit et à l'oral
<i>Animer des parties prenantes</i>	Faire participer les parties prenantes aux prises de décisions et au développement du projet
<i>Gestion de la sécurité</i>	Faire appliquer les réglementations en vigueur sur la santé et sécurité
<i>Adaptabilité</i>	Adapter et prioriser ses tâches en fonction du contexte et de l'évolution de projet, chercher des solutions
<i>Sens relationnel</i>	Adapter son attitude en fonction de l'interlocuteur, chercher la qualité de l'échange
<i>Sens de l'analyse et de la résolution de problème</i>	A l'écoute des besoins et des situations des usagers et des porteurs de projets

COMPETENCES TRANSVERSES	
PRÉ-REQUIS D'ACCÈS AU MÉTIER	Expérience dans la gestion ou le pilotage de projet collaboratif Exemple : BAC +2 en gestion de projet, AES, DEES, IFAID, école de commerce
VARIABILITÉ DU MÉTIER EN FONCTION DE LA STRUCTURE	Différence de niveau de responsabilité et d'implication : - en fonction de la forme juridique et du mandat statutaire du de la facilitateur-riche. - en fonction du contexte politique - en fonction de la situation géographique
VARIABILITÉ DU MÉTIER EN FONCTION DU PROJET	Différence de méthodes : • en fonction du type d'animation du collectif, • selon les types d'activités (coworking, atelier partagé, fablab, bar associatif, jardin partagé, etc.)
RELATIONS INTERNES	Gouvernance statutaire : Salariés / Adhérents, coopérateurs / Bénévoles
RELATIONS EXTERNES	Partenaires / Fournisseurs / Usagers
AXE DE MOBILITÉ PROFESSIONNELLE	Amont : animation/médiation territoriale, conseil et audit, gestion de projet numérique, animation multimédia, gestion d'entreprise sociale, accompagnement porteur de projets (incubateur, etc.)
POSITIONNEMENT CATÉGORIEL	<p>Dans la convention collective nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention collective nationale de l'animation : groupe E/F (en fonction des projets) • Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils : fonction de conception ou de gestion élargie position 3.2 ou 3.3 • Convention collective nationale de l'immobilier : minimum AM1 jusqu'à C3 • Convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants : Niveau 4 échelon 2 jusqu'à niveau 5



3. Le tiers-lieu est une entreprise sociale

de nouvelles formes de coopérations et de représentations

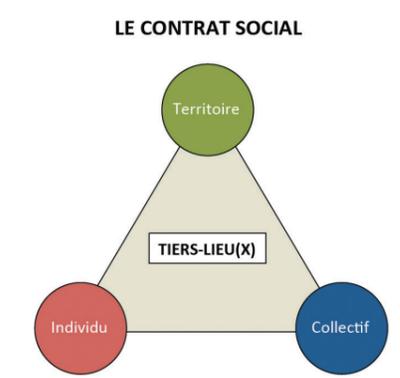
Les projets émergents de tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine se reconnaissent de plus en plus dans le champ de l'économie sociale et solidaire et entretiennent des relations avec la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS). Les autres chambres consulaires n'ont à ce jour pas pris position clairement en faveur du développement des tiers-lieux. Pour rappel, 56% des tiers lieux sont sous forme associative, 12% en structures coopératives (SCOP ou SCIC) et 12% encore proviennent de partenariats publics-privés, ce qui induit une gouvernance collective des projets.

Les tiers-lieux répondent également à une utilité sociale qui vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'idées et à redonner du sens au travail en proposant des lieux de créativité, de convivialité et de recherche d'équilibre des personnes. La recherche de la performance économique est tout aussi présente, avec un intérêt de plus en plus marqué pour son impact social et environnemental.

La coopération locale entre acteurs s'est développée à mesure des années et donne à voir d'autres facettes avec notamment :

- la création de pôles locaux de coopération,
- la réalisation des projets collectifs et/ ou la mise en commun de procédures,
- le développement des partenariats innovants entre le champ privé et l'institution locale.

le contrat social des tiers-lieux



L'approche de la Coopérative Tiers-Lieu(x) repose sur un contrat social qui vient interroger les relations entre l'individu, le collectif et le territoire. En effet, le constat tient au fait que les Tiers-Lieux aujourd'hui ne constituent pas des éléments suffisamment structurants des territoires. Les raisons sont multiples : pas ou peu de connexion avec les problématiques

du territoire, manque d'ouverture en dépit d'une posture affichée, etc... des difficultés venant ainsi traduire l'incapacité à « faire territoire » avec pour risque, la création de Tiers-Lieux repliés sur eux-mêmes, fonctionnant en vase clos, et ainsi vecteurs d'une forme de « communautarisme ». Ainsi, derrière la question de « l'ouverture au territoire », c'est un enjeu sociétal de taille que nous soulevons, c'est la dimension politique du Tiers-Lieu que nous interrogeons. A n'en pas douter en effet, la capacité des Tiers-Lieux à « faire territoire » s'articule avec l'intérêt général. Aussi, plutôt que de parler de territoire, une notion très subjective aux contours difficiles à appréhender (le territoire peut être entendu au sens institutionnel mais aussi affectif de type « mon café », « mon village », « mon entreprise », « ma région », « mon pays » etc) et surtout créatrice de frontières incompatibles avec la raison d'être des Tiers-Lieux fondée sur l'ouverture, nous préférons l'envisager en parlant de Commun. Le Commun ne serait pas entendu au sens des communs mais en tant qu'**espace d'intérêt général** qui n'aurait d'autres frontières que celles de la citoyenneté.

La coopération dans le fond et dans la forme

Pour être viable et remplir correctement son rôle de capteur / amplificateur, le tiers-lieu doit être une entreprise sociale. Ce parti-pris est assumé par la Coopérative des Tiers Lieux qui expérimente la **meilleure forme d'engagement** des parties prenantes. Association de préfiguration, SCOP³, SCIC⁴ sont de très bons outils et de formes d'organisations pour faire vivre un

3 Société Coopérative Ouvrière de Production

4 Société Coopérative d'Intérêt Collectif

À VOIR

Le Champ Commun

Augan | 56 | café, concert, épicerie & microbrasserie coopératif

Installée au cœur du village d'Augan depuis 2010, la SCIC Le Champ Commun compte aujourd'hui 150 sociétaires. Le Champ Commun regroupe des activités de bar-concert, épicerie, micro-brasserie et bientôt de l'hébergement & restauration.

ENVIRONNEMENT / CONTEXTE HISTORIQUE

- 2 co-fondateurs originaires du Nord qui, après des études en sociologie et un voyage au Canada, ont décidé de s'installer à Augan dans le centre Bretagne.
- Ils ont rapidement eu envie de créer une dynamique locale et coopérative pour recréer du lien sur leur commune.
- Malgré des banques frileuses, ils ont le soutien de leurs amis et des habitants de ce petit village de 1400 âmes ; c'est un projet qui a été mené avec eux.
- Le Champ Commun ouvre ses portes en 2010.
- Aujourd'hui ce sont pas moins de 150 sociétaires qui ont rejoint la SCIC, 5 co-gérants, 7 salariés et 2000 produits vendus dans leur épicerie, dont 200 locaux.

projet indépendant politiquement et autonome financièrement. Une structuration en coopérative (société commerciale de droit privé) ne renvoie pas le même message aux collectivités locales ; même si les associations peuvent aussi porter un tiers-lieu, quelques idées reçues sur le statut associatif loi 1901 restent parfois difficiles à combattre. Parfois perçues comme des "pompes à subventions" ou comme "le bras armé de la collectivité", la forme associative utilisée par les tiers lieux, bien loin de l'association sportive ou culturelle historique connue des

• Un projet d'Auberge est en cours ; elle se verra accessible à tous, tournée vers une activité d'hébergement et de restauration mais également des activités en rapport avec les sujets d'intérêt de la coopérative : économie sociale et solidaire, éducation populaire, protection de l'environnement, paysannerie... sans pour autant oublier son appropriation par les acteurs locaux pour lesquels une salle d'activités a également été pensée.

COMMUNAUTÉ

- 150 sociétaires.

PARTENARIAT PUBLIC/PRIVÉ

- Le Champ Commun a fonctionné pendant plusieurs années sans percevoir de subventions publiques.
- Depuis peu, le projet de l'Auberge est soutenu par le FEADER, la Région Bretagne et le Conseil Général du Morbihan.

VOCATION

MÉTIER

- Épicerie
- Bar
- Microbrasserie artisanale
- Relais postal
- Prochainement : hébergement et restauration

FINALITÉS

- La SCIC Le Champ Commun participe à refaire de l'économie une histoire locale
- Proposer aux habitants d'Augan de pouvoir vivre, travailler et faire leurs courses sur la commune pour éviter la zonification qui amène à l'effet de "cité dortoir".

élus locaux, n'est pas toujours bien comprise. Les tiers-lieux structurés en association ont pour beaucoup l'intention de se transformer en société coopérative : d'un côté franchir le pas pour devenir une entreprise peut renforcer la crédibilité du projet aux yeux des partenaires et des financeurs ; de l'autre, le statut coopératif peut rendre le tiers-lieu inéligible à certains dispositifs d'aides, ou le priver des possibilités de répondre à certains appels à projets publics ou privés (fondations).

AMBITION

- Proposer quelque chose de différent
- Volonté de faire le lien entre les générations, les personnes de différents milieux sociaux et culturels ; faire se croiser des gens qui n'ont, a priori, aucune raison de se croiser

PUBLIC

Tout public

ANCRAGE TERRITORIAL RELATIONS INSTITUTIONNELLES

- Région Bretagne
- Conseil Général Morbihan
- FEADER

AUTRES PARTENARIATS

Le Champ Commun est partie prenante de nombreux réseaux pour une économie locale et fraternelle :

- REPAS, CRESS Bretagne, Pôle ESS, CPIE, NEF, Les Cigales de Brocéliande, La SCOP Le Pavé, le CREFAD, Inter-Réseau SCIC, Réseau Rural Français ...
- Partage d'expérience avec tous les projets collectifs, anciens ou naissants partout en France et au-delà.

4. Les collectivités facilitatrices

Objet de (re)dynamisation d'un territoire, qui (re)crée du lien entre les habitants d'un quartier, d'un village, protéiforme, hybride et transversal par essence, le tiers-lieu a des besoins différents selon la typologie du territoire où il s'ancre : urbain, périurbain, rural.

Il rend complexe l'approche des pouvoirs publics, souvent **structurés en silos** ; la plupart du temps, les aides consacrées aux tiers-lieux émanent du développement économique, à l'image des financements pour les pépinières, couveuses, incubateurs, pôle de compétitivité, clusters... Plus récemment l'économie sociale et solidaire détecte de nombreux projets sur le volet "innovation sociale", mais tous les services pourraient s'approprier le sujet !

Au delà de la question de la **meilleure "entrée"** pour les collectivités qui souhaitent voir éclore des tiers-lieux sur les territoires, se pose celle, essentielle, de la posture et du **degré d'implication des pouvoirs publics** (Etat + collectivités territoriales) par rapport aux tiers-lieux.

À ce sujet, un "atelier de débat et de controverse sur les tiers-lieux" organisé par le département des projets et de la veille stratégiques (DDD/CGDD) du Ministère de la Transition écologique et solidaire en juillet 2017 a fait travailler sur le sujet une quarantaine de parties prenantes : ministère de la transition écologique et solidaire

et ministère de la cohésion des territoires, institutions publiques, porteurs des projets, experts et chercheurs, entreprises, associations... en sont ressortis 4 scénarii :

1) État prescripteur :

L'État définit ce qu'est un tiers-lieu et offre financement et soutien en fonction du respect d'un certain cahier des charges assumant une dimension prospective d'un point de vue à la fois économique, social, et environnemental.

2) État facilitateur :

La puissance publique facilite et accompagne des projets qui naissent dans les territoires. La définition d'un tiers-lieu reste ouverte, le financement peut être mixte.

3) Génération spontanée :

Les tiers-lieux naissent de la volonté citoyenne, sans accompagnement particulier par les collectivités ni soutien financier.

4) Disparition des tiers-lieux :

Ce dernier scénario recouvre soit la disparition physique des tiers-lieux, soit leur dévoiement dans quelque chose qui devient très éloigné de leur esprit premier.

Lors des ateliers, le scénario **"État facilitateur"** a été largement préféré par les participants, ce qui vient confirmer le bien-fondé du dispositif Appel à Manifestations d'Intérêt Tiers-Lieux de la Région Nouvelle-Aquitaine qui s'inscrit dans cette démarche de facilitation pour les porteurs de projets comme pour les tiers-lieux existants.

À noter que les Contrats de Plan État Région (CPER), dans leur programme 2014-2010, proposent des axes de nature à financer certains investissements foncier des collectivités locales, et qu'il est en cela un bon levier potentiel pour que les collectivités puissent agir en facilitateur sur leur territoire. De cette façon, **les collectivités peuvent gérer la "coquille" du tiers-lieu pendant que les collectifs se concentrent sur le "contenu"**.

L'échelon **intercommunal** est le plus à même de soutenir le tiers-lieu qui vient s'implanter, avec la compétence économique ; les fusions relatives à la loi NOTRe amènent de nouveaux enjeux, de nouvelles rivalités qui se font jour et s'invitent parfois dans les négociations au sujet des soutiens potentiels et de l'implantation des projets. Là encore, quelques bonnes pratiques permettront potentiellement de remettre le besoin réel et l'intérêt général au centre du débat.

Concrètement, comment faire progresser les pratiques et la connaissance des tiers-lieux et plus largement de ces nouvelles pratiques dans les organisations ?

Prioritairement par l'acculturation des élus, techniciens, et acteurs des territoires, notamment grâce à :

- des **visites** de tiers-lieux. La compréhension de ce que c'est et de ce que cela peut apporter est instantanée. Si la visite est

Le Patio

Le Bouscat | 33 | coworking & coliving en projet

Anciens bureaux des impôts appartenant à la Ville du Bouscat.
19 bureaux

ENVIRONNEMENT / CONTEXTE HISTORIQUE

- Fin 2014 des besoins remontent de façon spontanées et les élus sont sensibilisés au processus de création de tiers-lieux.
- Les services techniques de la Ville ont réalisé les travaux.
- Le Centre des impôts a quitté les lieux fin décembre 2014 et Le Patio a ouvert en avril 2015.

COMMUNAUTÉ

2015 : 10 utilisateurs
2016 : 54 utilisateurs
2017 : 65 utilisateurs

PARTENARIAT PUBLIC/PRIVÉ

- Bâtiment appartient à 100% à la mairie du Bouscat
- Association privée indépendante

VOCATION MÉTIERS

Location et gestion immobilière
Animation et médiation entrepreneuriale

HYBRIDE

L'espace emploi de la ville est adossé à l'espace de coworking. Cet espace est vitré et donne vue sur le salon de l'espace de coworking. Une porte relie les deux zones. Porosité nécessaire pour intégrer et inviter les publics reçus à découvrir l'espace de coworking.

EXEMPLES D'ANIMATIONS PROPOSÉES

La Nuit du Coworking
Ateliers : écriture, théâtre

Journée Portes Ouvertes
Participation au Forum des Associations

ANCRAGE TERRITORIAL RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Une grande confiance entre la Ville du Bouscat et l'association d'utilisateurs. Spécifiquement avec les services économique et emploi de la Ville. Resterait à développer les échanges avec d'autres services pour amener le lieu à accueillir d'autres types de publics (tourisme, associations etc...).

FINANCEMENT FONDS PUBLICS

- Contrat de mise à disposition du lieu signé avec la Ville du Bouscat à un loyer minoré dans un premier temps
- Des aides Bordeaux Métropole liées au Contrat de Co-Développement via un avenant
- Une aide régionale AMI Tiers-Lieux acquise grâce au partenariat Bordeaux Métropole et Ville du Bouscat
- Un fonds de réserve parlementaire

FONDS PRIVÉS

- Contributions au loyer par les utilisateurs
- Adhésions
- Location salle de réunion

FONCTIONNEMENT STRUCTURE

Association loi 1901
Gouvernance démocratique

GÉRANCE

- Gérance collaborative et bénévole

DOCUMENTS RESSOURCES

- Règlement intérieur

EXPLOITATION

- Convention de mise à disposition avec la Ville du Bouscat

commentée par les occupants et fondateurs du lieu c'est mieux

- des **supports** didactiques courts et simples qui permettent d'appréhender la diversité des tiers-lieux : <http://bit.ly/2qW3Q44>



- des **témoignages** de pairs (une petite interview vidéo peut faire des miracles) : réunions de sensibilisation, conférences, où l'on fait témoigner le maire de la commune qui a un tiers-lieu, ou le technicien qui a porté ou coordonné le projet dans les services, ou encore les responsables du tiers-lieu voisin pour s'inspirer de leur démarche.
- offrir un **livre** sur le sujet : «*Tiers-Lieux et plus si affinités*», Antoine Burret
- afficher une **carte** des tiers-lieux
- le plus important : en parler devant la machine à café.

Une fois l'acculturation des personnes-clés effectuée, comment favoriser de la manière la plus adéquate l'émergence d'un (ou plusieurs) tiers-lieux dans le territoire ?

- réaliser une étude des besoins (sondage en ligne, journal municipal ou intercommunal, affiches, flyers...)
- aller à la rencontre des acteurs économiques et associatifs sur le terrain
- organiser une réunion publique sur le sujet (avec un témoignage de tiers-lieu à proximité)
- si le territoire concerné est trop vaste pour n'y rencontrer que quelques acteurs :
 - il est possible de lancer un appel à initiatives
 - il est essentiel d'élaborer une véritable stratégie tiers-lieux à l'échelle du territoire, voire au delà ; prendre en compte l'existant, ne pas tuer l'initiative privée,

avoir une approche "réseau" pour penser les projets en complémentarité et ne pas favoriser l'implantation d'une concurrence inutile qui fragiliserait l'ensemble. La collectivité doit être le **garant de l'équilibre territorial**.

Le projet est détecté, la collectivité n'est pas en mesure de financer directement le projet, mais elle peut l'accompagner de manière optimale en :

- adoptant une **posture** de facilitateur par rapport au projet, qui est à l'écoute, qui tente de simplifier les démarches aux porteurs de projet et qui a confiance dans les acteurs locaux (ce qui n'exclut pas le contrôle)
- identifiant du **foncier** adapté appartenant à la collectivité (même un lieu éphémère sera le bienvenu pour préfigurer le projet et commencer concrètement, et pourquoi ne pas en profiter pour revaloriser du patrimoine local => aides sectorielles)
- mobilisant de **l'ingénierie** pour les aider à monter une demande de financement ou une réponse à un appel d'offre en tant que soutien local institutionnel
- proposant de **diffuser** les informations relatives au projet sur les canaux de communication de la collectivité (par exemple : article dans le journal municipal, reprographie d'affichettes ou de flyers...)
- offrant une **aide logistique** : verre de l'amitié sur un événement, mobilier municipal pour l'aménagement, signalétique locale.....

Un tiers-lieu en effet, « ne se définit pas parce qu'il est mais parce que l'on en fait ! », il est « trois choses à la fois : un service, un outil, un processus », « un Tiers-Lieu ne se crée pas, il se révèle » <http://movilab.org>

Pratiques observées pour faire vivre un tiers-lieu



Pratiques fondamentales

PRATIQUES FONDAMENTALES

- une dynamique de projet et/ou dynamique entrepreneuriale fortes ;
- une volonté de mutualisation multicanal : objectifs, moyens, compétences, réseaux ;
- un processus "bottom up" où l'expression du besoin est centrale ;
- une vision commune partagée ;
- le projet est en mouvement et doit rester ouvert pour accueillir les initiatives ;
- des conditions favorables au dialogue (liberté, autonomie, temps, légitimité) ;
- une recherche d'interactions avec l'existant ;
- une grande indépendance des activités et des événementiels organisés ;
- un ancrage local fort / complémentarité avec l'existant / manques à combler ;
- une visibilité du lieu ;
- une recherche préalable d'un modèle économique.



Pratiques spécifiques

PRATIQUES SPÉCIFIQUES VALIDÉES

- l'activité des fondateurs/initiateurs de tiers-lieux ne dépend pas du tiers-lieu ;
- un partenariat fort du tiers-lieu avec les collectivités locales ;
- un lieu stimulant dans ses pratiques (RSE, circuits courts...) ;
- l'appropriation collective du projet de tiers-lieu en amont de la création ;
- redonner vie ou préserver le patrimoine local (friche, centre-bourg...) ;
- un collectif d'utilisateurs déterminés ;
- des compétences en montage de dossiers de financement ;
- un esprit d'entraide et de solidarité ;
- des services de proximité facilitant la vie quotidienne ;
- une thématique forte, un fil rouge évident (souvent dans la programmation ou usages RSE) ;
- un lieu agréable à vivre et confortable ; l'ambiance bureau étant à aménager façon "maison".



Pratiques limitées

PRATIQUES LIMITÉES

- personne ne porte la responsabilité du projet / manque de leadership ;
- les locaux sont mono usages (open space...) et non évolutifs ;
- un manque de visibilité lié à l'emplacement ;
- le « social / green washing » : manque de sincérité et d'actions majeures ;
- le modèle économique fondé sur les subventions ;
- les locaux nécessitant une mise aux normes ;
- l'obligation de rentrer dans les cases thématiques liées à des financements ;
- cultiver l'entre-soi ;
- manque de gouvernance partagée.



Pratiques dérivées

PRATIQUES DÉVIANTES

- une ambition ou un agenda politique qui rythme le projet de création d'un tiers-lieu (« projet ruban coupé ») ;
- un manque d'honnêteté intellectuelle des parties prenantes ;
- l'effet d'aubaine des financements pour valoriser du foncier ;
- le projet ne répond à aucun besoin avéré ;
- la collectivité veut « son » tiers lieu et tue l'initiative citoyenne ;
- les conflits d'intérêts des parties prenantes ;
- le pilotage et la gestion 100% à distance, de type télécentre ;
- l'opportunité foncière / un bâtiment à rentabiliser.

Méthodes éprouvées pour faciliter les interactions avec les tiers-lieux

- 1.** Le tiers-lieu ne se décrète pas. Un tiers-lieu, ce sont d'abord les personnes qui le fréquentent et l'animent. Le contenu est beaucoup plus important que le contenant. Trouver un bâtiment et organiser des travaux est simple, mais c'est complètement secondaire dans la création d'un tiers-lieu. Éviter de partir seul avec un bâtiment en tête.
- 2.** Réaliser une étude-action qui visera à repérer les besoins précis et les inclure rapidement dans une réflexion collective.
- 3.** Utiliser des méthodes participatives et inclusives pour que les futurs utilisateurs puissent concevoir des solutions.
- 4.** Favoriser le développement du tiers-lieu en intégrant ses membres aux rencontres avec vos partenaires autour des problématiques traitées au sein du tiers-lieu (formation aux nouveaux métiers, valorisation des compétences, développement économique, animations culturelles et sociales...).
- 5.** Faciliter les rencontres entre acteurs qui ont des problématiques similaires (emploi, hébergement, projet...).
- 6.** Faire un voyage au pays des tiers-lieux : voir, visiter, rencontrer, permet de s'approprier le concept beaucoup plus rapidement et efficacement.
- 7.** Mettre en place des actions pour que l'ouverture aux publics « amateurs » soit prise en compte.
- 8.** Mettre à disposition des tiers-lieux un bâtiment à prix modéré ou gracieux pour que les contributions des utilisateurs puissent créer à minima un emploi « facilitateur de tiers-lieu ».
- 9.** Dispositif d'aide au développement de nouvelles offres de services visant à développer les rentrées financières du tiers-lieu.

- 10.** Financer ou aider au financement sur le volet programmation, le fonctionnement du poste en charge de l'animation économique et sociale du lieu, les travaux de réaménagement, les nouveaux investissements.
- 11.** Accompagner le tiers-lieu dans sa recherche de financements.
- 12.** Identifier les leviers qui permettraient aux tiers-lieux de mutualiser un emploi.
- 13.** Mettre en place des binômes de travail interservices ou inter-collectivités pour amorcer une dynamique sur votre territoire et suivre les différents aspects du tiers-lieu.
- 14.** Privilégier l'embauche d'un profil porteur de projet / entrepreneur si possible en s'appuyant sur le collectif initiateur.
- 15.** Les accompagner par le biais de vos services ou mettre en place un dispositif d'aides pour que les facilitateurs en exercice ainsi que les bénévoles puissent se former et être suivis sur la vie du projet (Incubation > Création > Professionnalisation > Développement > Hybridation).
- 16.** Le tiers-lieu, en tant que commun, naît souvent d'une démarche individuelle de quête de sens dans sa vie (privée et/ou professionnelle) d'où la nécessité de développer ce volet autour de la transformation personnelle.



5. Faire réseau, pour quoi, comment et avec qui ?

Comme pour la création d'un tiers-lieu, la création d'un réseau doit répondre à un ou plusieurs besoins réels identifiés. Mais pourquoi faire réseau ?

Autant la question de la mutualisation est inhérente à la création d'un tiers-lieu, autant en matière de réseau elle est plus complexe. Le plus souvent, d'après les réseaux existants ou en création analysés, les objectifs sont de :

- faciliter le pair à pair,
- échanger sur les pratiques,
- proposer des temps communs,
- développer une vision et des valeurs communes (charte),
- définir une offre collective de services profitable à tous,
- développer la confiance,
- rechercher les complémentarités,
- avoir une meilleure représentativité auprès des institutions,
- gagner en visibilité.

LE MAILLAGE CROISSANT DES TERRITOIRES EN TIERS-LIEUX AMÈNE DE NOUVEAUX BESOINS DE FAIRE RÉSEAU :

- **pour être plus forts face à la concurrence grandissante : comment gérer la concurrence quand son propre modèle est fragile ?**

Le besoin de faire réseau n'est pas venu dès le démarrage pour certains lieux. L'envie de faire seul (projet d'entreprise tiers-lieu), la peur de se faire piquer ses idées, la tête dans le guidon... et puis, la concurrence augmentant, avec de

grands acteurs entrant sur le marché, l'idée de se sentir plus costauds à plusieurs peut se faire jour. A l'international, certaines villes ont atteint un plafond en matière de densité de tiers-lieux. Ce que cela engendre ? une baisse des coûts pour les utilisateurs. Ainsi on peut trouver des forfaits à 100 € / mois pour un temps plein. Pour certains tiers-lieux métropolitains, ces montants ne sont pas envisageables pour parvenir à l'équilibre tant les loyers sont élevés.

- **pour garantir l'équilibre territorial : les collectivités doivent-elles jouer un rôle d'arbitre pour veiller à l'équilibre territorial ? ou est-ce le réseau d'acteurs qui doit, seul, s'autoréguler ?**

C'est l'un des enjeux des 3 années à venir. En effet, d'ici 2020, la Région Nouvelle-Aquitaine et ses dispositifs d'appels à manifestation d'intérêt "Tiers-Lieux" et "Réseau Tiers-Lieux" auront certainement permis d'atteindre l'objectif de "300 tiers-lieux" annoncé en début de mandature ; cet objectif n'est pas que quantitatif, loin s'en faut. Il s'agira notamment d'équilibrer le maillage sur l'ensemble du territoire régional (aujourd'hui la répartition des tiers-lieux est de 60% en ex-Aquitaine, 29% en ex-Poitou-Charentes, et 11% en ex-Limousin), en veillant à ne pas soutenir un projet qui viendrait nuire à l'existant.

Les réseaux d'acteurs existants et en projet ont également un rôle de

régulateur à endosser : en effet, plus les initiatives seront intégrées en amont à une démarche de réseau, plus les projets pourront aisément trouver leur place, en comblant les manques et en s'inscrivant dans la complémentarité avec ce qui existe.

- **pour répondre à des besoins différents : quelles échelles de réseau sont pertinentes, et quelle articulation entre les différents niveaux ?**

De nombreux réseaux sont en projet en Nouvelle-Aquitaine, à l'échelle d'un département (Creuse), d'un pays (Médoc), d'une métropole (Bordeaux)... la pertinence du réseau relève des tiers-lieux eux-mêmes, de l'implication de leurs représentants dans la démarche.

Le réseau régional porté par la Scic Coopérative Tiers-Lieux incarne depuis 2011 la fonction "couteau suisse" pour tous les tiers-lieux, quel que soit leur stade de développement. Ses missions principales concernent :

- la **professionnalisation** des acteurs (formation, incubation, reconnaissance du métier de facilitateur de tiers-lieu),
- la fonction **laboratoire** qui regroupe l'observatoire des tiers-lieux (photographie annuelle), permet de tester de nouveaux projets, services, partenariats, visant à développer les modèles de tiers-lieux, enjeu d'indicateurs qui font l'objet d'un programme de recherche et développement jusqu'en 2020

- la **documentation** systématique des projets via un centre de ressources au Quartier Génial, le tiers-lieu des tiers-lieux
- **l'animation** du réseau avec des temps d'acculturation, des échanges de pair à pair, des rencontres dédiées au tiers-lieux, des outils de communication communs (grande vadrouille, suivez le groom, temps collectifs, visios, petits ramdams, newsletters...),

- la **pérennisation** des tiers-lieux à travers l'apport d'affaires (marchés publics, appels d'offres, prestations, appels à projets) permettant d'irriguer les tiers-lieux avec des financements externes, et de contribuer à leur équilibre financier et à la stabilité des emplois qu'ils engendrent. Aujourd'hui, l'articulation entre les différents échelons de réseaux est embryonnaire, et se concrétise au travers de la démarche de

"trans//mission" et de "trans//formation" entreprise par la Coopérative Tiers-Lieux vis à vis de ses sociétaires : cela consiste en un partage des savoirs et des compétences en local, pour et par les tiers-lieux, question de confiance et de légitimité.

Conclusion

Enthousiasme, confiance, incertitude

Une des principales difficultés de cette synthèse a été de déterminer un périmètre, d'y choisir, puis d'y figer des tiers-lieux le temps d'une photographie. L'obsolescence guette déjà un certain nombre d'éléments de ce document, comme pour valider ce mouvement perpétuel des tiers-lieux qui s'inventent, se cherchent, tandis que d'autres typologies de lieux plus anciens aimeraient y trouver le(s) moyen(s) de se réinventer (théâtres, bibliothèques, musées, centres sociaux, CAF, Croix Rouge, espaces publics numériques...).

Ce qui est unanime dans tous ces entretiens, c'est que le tiers-lieu est porteur de transition, de changement dans les pratiques, de créativité, et d'un enthousiasme non feint pour l'abolition de vieux systèmes.

Les tiers-lieux réinventent sur les plans :

- économiques : le marché immobilier d'entreprise,
- social : les modes de gouvernance complexe, l'approche sociale de l'activité,
- durable et écologique : un rapport à l'espace-temps travail différents / dimension soutenable du travail / une conscience nouvelle sur nos modes de consommation et donc de production.

Du tiers-lieu agricole aux grands comptes, un même ADN, celui du changement émergent. Maintenant visible, ce phénomène déployé depuis dix ans toujours en pleine croissance et fait évoluer le concept. De points de proximité en points de proximité, le maillage actuel permet de travailler de presque partout, n'importe quand. Vécus comme des « points d'acupuncture » de territoire ou des lieux de transition, les tiers-lieux ne peuvent plus être ignorés, ni laissés de côté.

Ils proposent une alternative plus ou moins optimale en fonction des projets ; devant eux de bonnes marges de progression et d'avenir à condition qu'ils puissent vivre avec la collectivité locale et non pour elle. Les tiers-lieux savent ce que représente la proximité. De la pertinence de l'action à la facilité de créer des ponts entre les disciplines, le local est une distance alliée.

Les Tiers-Lieux se multiplient dans le nouveau territoire régional, permettant aujourd'hui de voir le travail de maillage s'opérer avec ses 200 lieux de proximité. L'AMI Tiers-Lieux actif depuis 2011 en ex-Aquitaine a permis de générer cette dynamique et porter les projets dès leur amorçage. Aujourd'hui les tiers-lieux malgré encore une forte disparité régionale révèlent déjà des finalités et ambitions différentes en fonction de qui les portent et de comment s'opèrent les mises en oeuvre. **L'objectif politique de 300 tiers lieux en 2020 ne doit pas omettre la qualité de services et garantir l'éthique de départ (ouverture, mixité, flexibilité, accessible, accueil).**

L'enjeu sur 2018/2020 est de bien de finaliser le maillage des territoires mais surtout de développer les pistes identifiées pour la pérennisation de l'existant :

- diversification des ressources,
- amélioration de la gouvernance des projets : des variations assez importantes entre les "initiateurs" et leurs "repreneurs", une forme de collégialité qui n'est pas toujours sereine et provoque des dissensions au sein des projets,
- développement du métier de facilitateur de tiers-lieux : une des clés de réussite pour les tiers-lieux se trouve dans le développement de ces postes de facilitateur qui permettent de créer une forme de continuité et de développer les tiers-lieux car leur temps est dédié à la gestion et l'animation des tiers-lieux.

Les réseaux, embryonnaires ou accomplis, illustrent autant le dynamisme des tiers-lieux (à travers cet élan naturel de partage et de mutualisation de second niveau), que leur incertitude quant à la hauteur de la marche suivante, qui leur souffle qu'il vaudrait mieux y aller à plusieurs.

Pratiques pour créer un réseau local de tiers-lieux

Ok

Pratiques fondamentales

PRATIQUES FONDAMENTALES

- une vision commune du tiers-lieu et incarnée par ses membres fondateurs ;
- un projet collectif explicite qui dépasse le cadre du tiers-lieu et qui cherche à trouver des solutions viables par la coopération ;
- un réseau multi-acteurs (tiers-lieux & partenaires) ;
- s'appuyer sur l'identité du territoire ;
- une charte signée par les membres ;
- des évènements visibles & documentés.



Pratiques limitées

PRATIQUES LIMITÉES

- une seule personne incarne et porte le réseau ;
- un système de « pass réseau » qui peut être lourd à gérer ;
- un modèle économique dépendant des subventions compte tenu de la fragilité de nombreux espaces ;
- un réseau qui favorise l'entre-soi / peu de transversalité.



Pratiques dérivées

PRATIQUES DÉVIANTES

- le projet ne répond à aucune envie ni aucun besoin avéré ;
- un effet d'aubaine des dispositifs d'aides publiques.

?

Pratiques spécifiques

PRATIQUES SPÉCIFIQUES VALIDÉES

- un appui public (RH, animation de filière professionnelle) ;
- une recherche d'autonomie financière soutenue par le statut privé des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) ;
- la mise en place d'actions dédiées aux utilisateurs de type « chèque coworking » dédié aux jeunes entreprises avec prise en charge partielle du coût locatif.

tiers-lieux étudiés

International

LX Factory / Lisbonne / Portugal
ZAWP / Bilbao / Espagne
ROJC / Pula / Croatie
Malzfabrik / Berlin / Allemagne
Aldeiaco / Curitiba / Brésil
Green Garage / Detroit / USA
Foundry creative blue print / Toronto / Canada
Hubdhaka / Dhaka / Bangladesh

National

A l'Ouest / Lacanau
Arrêt Minute / Coutras & Libourne
CéLA / Bergerac
Cobalt / Poitiers
Coworking Pays Basque
Entrelac / Annemasse
Graines de coop / Saint André de Cubzac
Ici Montreuil / Montreuil
Karaban'Art / Cambo-les-Bains
Lacaze aux Sottises / Orion
La Cheminée / Septfonds
La Chiffonne Rit / Bordeaux
La Fabrique Pola / Bordeaux
La Ferme de la Vergne / La Roche sur Yon
La Fourmillière / Thénezay
La Pelle à Projets / Saint Julien en Born
L'Avant Scène Lab / Cognac
La Smalah / Saint Julien en Born
Le Container / Angresse
Le Kiosque / Nérac
La Loco / Pessac
Le Champ Commun / Augan
L'Hôtel Pasteur / Rennes
Le jardin public / Poitiers
Le Node / Bordeaux
Le Patio / Le Bouscat
Limouzilab . Limoges
L'Overground / Talence
Le Rocher de Palmer / Cenon
Les Etablis&Co / La Rochelle
Le Solilab / Nantes
Le Splendid / Langoiran
Le Temps de Vivre / Aix sur Vienne
Le 400 / Brive la Gaillarde
Les Usines Nouvelles / Ligugé
Nomade par La Poste / Bordeaux

Réseaux

Réseau wallon
Réseau francilien
Réseau Tiers-Lieux Libres et OpenSource
Réseau des Fablabs
Réseau Com un espace
Réseau Comète
Relais d'Entreprises
Réseau Cowocat

Sondages

Grand recensement Nouvelle Aquitaine
2012/2013/2014/2015/2016/2017
Photographie des Tiers Lieux Nouvelle Aquitaine
2015/2016/2017
Recensement des facilitateurs au national 2017

Ouvrages

pour continuer...

BAZIN H., Les figures du tiers-espace : contre-espace, tiers-paysage, tiers-lieu, décembre 2015

BESSON R., La régénération des territoires ruraux par les Tiers Lieux. Le cas des Tiers Lieux Creusois, Urbanews, 18 septembre 2017

BESSON R., Espaces de coworking : nouveaux lieux d'apprentissage du capitalisme cognitif ?, 28 mai 2015, <https://www.echosciences-grenoble.fr/articles/espaces-de-coworking-nouveaux-lieux-d-apprentissage-du-capitalisme-cognitif>

BURRET A., Etude de la reconfiguration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service, Thèse de doctorat en sociologie, démographie, sous la direction de Gilles Herreros, soutenue le 20 janvier 2017 à Lyon, en partenariat avec le Centre Max Weber et l'Université Lumière

BURRET A., Tiers-lieux. Et plus si affinités, Limoges, FYP éditions, 2015

FASSHAUER I., VEIL-ZADRA C., Espaces collaboratifs ruraux et émergence de l'entrepreneur « alter », Entreprendre & Innover, 2016/1, n°31

GARNIER C., FabLabs : de la cohabitation à la coopération. Etude d'Artilect, FabLab Toulousain, Mémoire de Master, Université de Toulouse Jean Jaurès, 2014

GRANGER V., Réinventer les services et favoriser l'insertion, in Les tiers lieux : nouveaux usages, nouveaux lieux au centre de la ville de demain, Bouygues Construction

JAMGOTCHIAN S., A propos des Tiers-Lieux : travailler au sein de nouveaux espaces d'activités industrielles, Ergologia, n°11, mai 2014

LALLEMENT M., L'âge du faire. Hacking, travail, anarchie, Paris, Seuil, 2015.

OLDENBURG R., Favoriser la vie dans les quartiers, in Les tiers lieux : nouveaux usages, nouveaux lieux au centre de la ville de demain, Bouygues Construction

PANVINI B., L'invention de l'espace comme l'expression de l'identité collective : l'exemple du squat de la Grange-aux-Belles, Cultures & Musées, vol.4, n°1

RICHEZ-BATTESTI N., PETRELLA F., et VALLADE D., Editorial : Innovation sociale, normalisation et régulation, Innovations (Cahiers d'économie de l'innovation), 2 (38)

SCAILLEREZ A., TREMBLAY D-G., Coworking, fab labs et living labs, in Territoire en mouvement, Revue de géographie et aménagement, 2017

SERVET M., Les bibliothèques troisième lieu, in Bulletin des Bibliothèques de France, n°4, 2010

SMITS M., Les tiers-lieux sont-ils reproductibles à grande échelle ? Etude de la viabilité de l'intégration de ces espaces dans un processus d'aménagement formalisé, Projet de fin d'étude, ENPC, 2015

TREMBLAY D-G., SCAILLERAZ A., Co-working : une nouvelle tendance qui favorise la flexibilité du travail, in POITRAS A., VENNE M., L'état du Québec 2017, Montréal : Institut du Nouveau Monde, 2016

VALLAT D., Que peut-on apprendre des tiers-lieux 2.0 ?, XXVIe conférence de l'AIMS (Association Internationale de Management Stratégique), 2017, Lyon

VANIER M., Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique, Revue de géographie alpine, tome 88, n°1, 2000

Économie numérique, En Nouvelle-Aquitaine, les tiers-lieux associatifs au service de l'aménagement du territoire, Pierre-Marie Langlois, EVS, 2016

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250271404119>

Enquête nationale sur le télétravail, 2012, <http://zevillage.net/2013/03/resultats-de-lenquete-nationale-sur-le-teletravail-infographie/>

L'ADN des Tiers Lieux, http://movilab.org/index.php?title=L%27ADN_des_Tiers_Lieux

Movilab : Patrimoine Informationnel Commun des Tiers-lieux : <http://movilab.org/index.php?title=Accueil>

Enquête annuelle mondiale du coworking réalisée par le magazine référence Deskmag : <http://zevillage.net/2017/01/la-meteo-2017-du-coworking-par-deskmag/>

Association qui regroupe les FabLabs français : <http://www.labfab.fr>

Mairie-Conseils Caisse des dépôts, Territoires en dynamique : vers une économie régénérative ? Restitution synthétique des échanges de la première rencontre des territoires en dynamique économique, organisée le 29 novembre 2011

Autres ressources :

Les tiers-lieux de l'économie collaborative : quel pouvoir d'agir face à la révolution transhumaniste ?, Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société, Lille, 2017

https://www.meshs.fr/page/les_tiers-lieux_de_economie_collaborative

7 atouts de l'implantation de tiers-lieux sur le territoire des Hauts-de-Seine et dans le sud du Département, www.sceauxsmart.com

Espaces de coworking et télécentres : le nouveau marché des tiers-lieux collaboratifs en Ile de France, Cahiers du CROCIS, 2016

http://www.cci-paris-idf.fr/sites/default/files/crocis/pdf/documents/cahier_tiers-lieux.pdf

La SCIC Coopérative des Tiers-Lieux est à la fois composée de tiers-lieux, de coopératives d'activités et d'emploi, d'organismes de formation, de médiation scientifique, de réseau jeunesse et de structures culturelles et en même temps née sous l'impulsion institutionnelle. Nous souhaitons ensemble enrichir la politique de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière de tiers-lieux.

